Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017)

Heft: 2188

Artikel: Les jongleurs de la finance dédaignent les filets de sécurité : "Too big to fail", toujours

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014420

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les jongleurs de la finance dédaignent les filets de sécurité

«Too big to fail», toujours

Jean-Daniel Delley - 12 décembre 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32513

Il y a maintenant 10 ans, la plus grave crise financière de l'après-guerre a conduit l'économie mondiale au bord du gouffre, détruisant quantité de valeurs et réduisant au chômage des millions de salariés. Pourtant, les bonnes résolutions prises alors pour éviter la répétition d'une telle catastrophe n'ont pas résisté longtemps à l'appât du gain à court terme.

Les Etats-Unis veulent desserrer les contrôles sur les banques d'investissement, canal privilégié d'opérations à haut risque qui ont provoqué la crise de 2007. Et les pays européens se montrent plus soucieux de préserver leurs champions nationaux face à la concurrence que de leur imposer des règles garantes de leur solidité.

Dès 2010, le Comité de Bâle, régulateur de la finance mondiale, a bien adapté ses recommandations. Et la Suisse a mis en place un dispositif plus sévère, notamment en matière de fonds propres et de liquidités (DP 1904). On comprend pourquoi les banques cherchent à préserver leur marge de manœuvre en minimisant les obligations imposées par les pouvoirs publics. Une élévation du taux de fonds propres relatif à leur bilan signifie arithmétiquement une baisse de rentabilité de leur capital et donc des rémunérations de leurs dirigeants. Mais un capital propre insuffisant augmente les risques d'insolvabilité de l'établissement en cas de coup dur. L'Etat se doit alors d'intervenir si la banque joue un rôle déterminant dans l'économie nationale: la banque est trop importante pour faire faillite. La Suisse a connu ce scénario en 2008 avec la déconfiture d'UBS.

Obliger les banques à disposer d'une capitalisation suffisante vise à mettre fin à ce scénario: une prise de risque inconsidérée génère à court terme des profits pour les actionnaires et les dirigeants, puis des pertes assumées par les contribuables. Mais les banques résistent pied à pied et savent faire valoir leurs arguments auprès des autorités. Les plus grandes comme UBS n'hésitent pas à évoquer la menace à peine voilée de délocalisation. Elles prétendent que des exigences trop élevées en matière de fonds propres réduiraient leur capacité de faire crédit à l'économie. Or les banques cantonales et régionales, pourtant soumises à des prescriptions plus sévères, ne semblent pas trop gênées dans leurs activités de financement des entreprises et des particuliers. Par ailleurs une banque fortement capitalisée peut emprunter à meilleur compte qu'un établissement jugé à risque.

Arguments et menaces font effet. En novembre dernier, le Comité de Bâle a précisé les derniers éléments de la régulation bancaire dite Bâle III. Les banques continueront de calculer et de pondérer leurs risques selon leur propre modèle. Pour la *NZZ*, il apparaît clairement que les régulateurs – représentants nationaux des banques centrales et des organes de contrôle – ont privilégié le point de vue de leurs établissements financiers au détriment de la stabilité du système financier. Le résultat reflète plus un compromis entre banques que la décision d'une autorité vouée à réguler ce secteur. Les banques se plaindront néanmoins de l'inflation réglementaire qui les étrangle et leur coûte cher. Mais elles persisteront à refuser une règle simple, à savoir l'exigence de fonds propres beaucoup plus élevés (30 à 40% du bilan) qui permettrait de supprimer le corset qui, prétendent-elles, les étouffe.

En Suisse, l'influence prépondérante des banques dans le processus d'élaboration et l'application de la réglementation les concernant n'est plus à démontrer. Ainsi le Parlement a sévèrement affaibli le projet de loi sur les

services financiers, censé protéger les consommateurs, mais qui de fait décharge les conseillers financiers de leur responsabilité. Quant au Conseil fédéral, répondant à des parlementaires s'inquiétant du rôle de Credit Suisse dans le scandale du prêt au Mozambique (DP 2179), il ne voit pas d'urgence à intervenir (ici et là).

Attendons donc la prochaine crise, car tous les ingrédients – forte dette, fortes liquidités et régulation financière insuffisante – sont là pour qu'elle éclate.

Un premier pas encore timide contre le réchauffement climatique

Ce que prévoit vraiment la révision de la loi sur le CO2

René Longet - 16 décembre 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32524

Ce 1er décembre, un peu plus de six mois après l'approbation de la nouvelle loi sur l'énergie en votation référendaire, le Conseil fédéral présentait le projet de révision de la loi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO_2), dans un contexte international incertain. En effet, si l'ambition de l'Accord de Paris issu de la COP21 est forte, la COP23 qui s'est tenue à Bonn du 7 au 18 novembre a montré la complexité de la tâche.

Aussi les Etats parties finaliseront-ils à la prochaine COP en Pologne une base de travail solide et crédible pour totaliser leurs contributions et faciliter leur révision à la hausse. Pour les commentateurs bienveillants, cette étape était nécessaire; pour les plus critiques, les bonnes paroles ont masqué les réticences et les obstacles.

Un contexte international incertain

L'Accord de Paris a été arraché *in extremis* et n'est pas vraiment porté par une volonté large. L'attitude américaine continue de plomber l'ambiance, et des Etats émergents comme l'Inde n'ont pas encore réduit la place du charbon, de même qu'en Europe la Pologne ou l'Allemagne. 40% de l'électricité mondiale restent produits par des centrales thermiques au charbon!

A ce sujet, l'engagement des collectivités locales et des entreprises, tout comme la progression de la transition énergétique, suscitent davantage d'espoir que les Etats enlisés dans leurs contradictions. Point positif toutefois, la création, initiée par le Canada et la Grande-Bretagne, d'une Alliance pour la sortie du charbon.

Fin octobre, l'Organisation météorologique mondiale publiait son bilan annuel des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère et constatait que *«la dernière fois que la Terre a connu une teneur en CO_2 comparable, c'était il y a 3 à 5 millions d'années: la température était de 2 à 3°C plus élevée et le niveau de la mer […] supérieur de 10 à 20 mètres par rapport au niveau actuel»*. Les émissions sont reparties à la hausse, atteignant, en ajoutant les effets du déboisement (réduction de la capacité de stockage de gaz carbonique), 41 milliards de tonnes par an.

Deux semaines plus tard, 15'000 scientifiques soulignaient dans une déclaration à quel point l'humanité jouait avec le feu. Dans son message (p. 8), le Conseil fédéral ne dit pas autre chose: *«Si les émissions de gaz à effet de serre continuent de progresser, le réchauffement de la planète se poursuivra, avec une probabilité accrue*